

Droit, Justice, Numérique – 2^{ème} Rencontre de Droit Public du 16 janvier 2019

« Faut-il avoir peur du numérique ? »

Le regard du juge administratif

Compte rendu de l'intervention de Mme Anne Baux, Premier conseiller au tribunal administratif de Montpellier.

Mme Baux est déjà intervenue sur la thématique du numérique lors de la rentrée solennelle du tribunal administratif de Montpellier le 28 septembre 2018 (*cf. site internet du tribunal*).

Elle a entendu insister sur certains points essentiels.

D'abord, l'objectif de mise en ligne de l'ensemble des décisions de justice et les difficultés techniques et financières qu'il représente. Sur 5300 décisions rendues par le Conseil d'Etat en 2016, seules 3000 d'entre elles étaient en ligne; sur 22 500 décisions des cours administratives d'appel, seules 17 000 d'entre elles étaient en ligne. Par ailleurs pour la même année, 10 000 jugements ont été rendus par les tribunaux administratifs. Etant précisé que ces chiffres sont bien plus importants concernant l'ordre judiciaire.

La mise à disposition de ces décisions pose également des questions, notamment celle du choix à opérer entre l'anonymisation ou la « pseudonymisation », lequel devra prendre en compte la protection de la vie privée et familiale (origines raciales, convictions religieuses, appartenance à un syndicat). Par ailleurs, ce choix ne doit pas être une entrave à la compréhension des décisions de justice.

S'agissant de l'anonymisation des membres de la formation de jugement, Mme Anne Baux précise que l'article L.10 du code de justice administrative dispose que « *Les jugements sont publics. Ils mentionnent le nom des juges qui les ont rendus* », tout en soulignant que la profession est très partagée sur la question.

Selon Mme Anne Baux, la créativité du juge ne cèdera pas à la justice prédictive. Ce dernier sera seulement contraint à une motivation plus rigoureuse de ses décisions.

Enfin, selon Mme Anne Baux, la médiation semble la grande gagnante du développement de la justice prédictive.